

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2023

N°DC-2023-17

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

**Objet : Politique foncière d'aménagement – Les Vallons de Kerhuel**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

**PRESENTS :** M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHESNAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Fabien LORIC.

**ABSENTS EXCUSES :**

**POUVOIRS :** Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC ; Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DREANO ; M. Sébastien BOURDAIS donne pouvoir à M. Sébastien CHESNAIS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvaine LE GALLO

Dans le cadre du développement de sa politique foncière d'aménagement, la commune de Colpo souhaite acquérir la parcelle ZD0022 d'une contenance de 35 770 m<sup>2</sup> dont 1,35 hectares sont classés en zone 1AU au PLU et le reste en zone NA.

Une étude d'aménagement de la parcelle sus-citée ainsi qu'une évaluation du coût de la mise en œuvre de cette opération a été réalisée en 2018.

Afin d'accueillir de nouveaux habitants qui contribueront au maintien des commerces de proximité, des effectifs des écoles et du développement de la vie associative, la commune veut se donner tous les moyens pour acquérir ce bien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

